

RÈGLEMENT JEU CONCOURS  
**GAGNEZ VOS PLACES POUR « LES HOMMES DU PRÉSIDENT »**  
ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ÉTOILE

---

**Article 1 : Organisateur**

L'Espace Culturel et Festif de l'Étoile de Châteaurenard – Mairie de Châteaurenard, rue Jentelin, 13160 Châteaurenard, représenté par monsieur Marcel Martel, Maire de Châteaurenard, organise un jeu concours avec un tirage au sort, gratuit et sans obligation d'achat.

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook ou Instagram.

**Article 2 : Conditions de participation**

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique quelle que soit son lieu de résidence. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

**Article 3 : modalités**

Le jeu concours se déroule exclusivement sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram.

Début du concours : Jeudi 16 mai 2024, 10h00

Fin du concours : Jeudi 23 mai 2024, 10h00

**3.1 Facebook**

- Se connecter à l'adresse suivante pour accéder au jeu : <https://www.facebook.com/salleteletoile>
- S'abonner à la page et commenter la publication correspondante

**3.2 Instagram**

- Se connecter à l'adresse suivante pour accéder au jeu : [https://www.instagram.com/salle\\_de\\_etoile/](https://www.instagram.com/salle_de_etoile/)
- S'abonner à la page et commenter la publication correspondante

**Article 4 : Désignation du gagnant**

L'Organisateur désignera par tirage au sort le jeudi 23 mai 2024 à 10h00 le gagnant parmi l'ensemble des personnes ayant respecté les conditions de participation.

**Article 5 : Dotation**

1 gagnant Facebook

1 gagnant Instagram

2 places en catégorie 2 pour le spectacle Les hommes du président, le samedi 25 mai 2024 à 20h30 à l'Espace Culturel et Festif de l'Étoile, 10 avenue Léo Lagrange, 13160 Châteaurenard.

Lot d'une valeur de 40€.

**Article 6 : Remise des dotations**

L'Organisateur du jeu-concours contactera par message privé le gagnant tiré au sort. Le gain sera envoyé par mail au gagnant.

#### **Article 7 - Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

#### **Article 8 – Protection des données à caractère personnel**

L'Espace Culturel et Festif de l'Étoile s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, ci-après dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données ».

#### **Article 9 - Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement (ici par e-mail ou sur place). L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination du gagnant. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **Article 10 - Accessibilité du règlement**

Le règlement est accessible sur le formulaire de participation de jeu-concours et peut également être demandé (gratuitement) par les participants par email : [etoile@chateaurenard.com](mailto:etoile@chateaurenard.com)